
***Plan directeur du
parc régional de la
Pointe-De la Martinière***

Localisation du parc



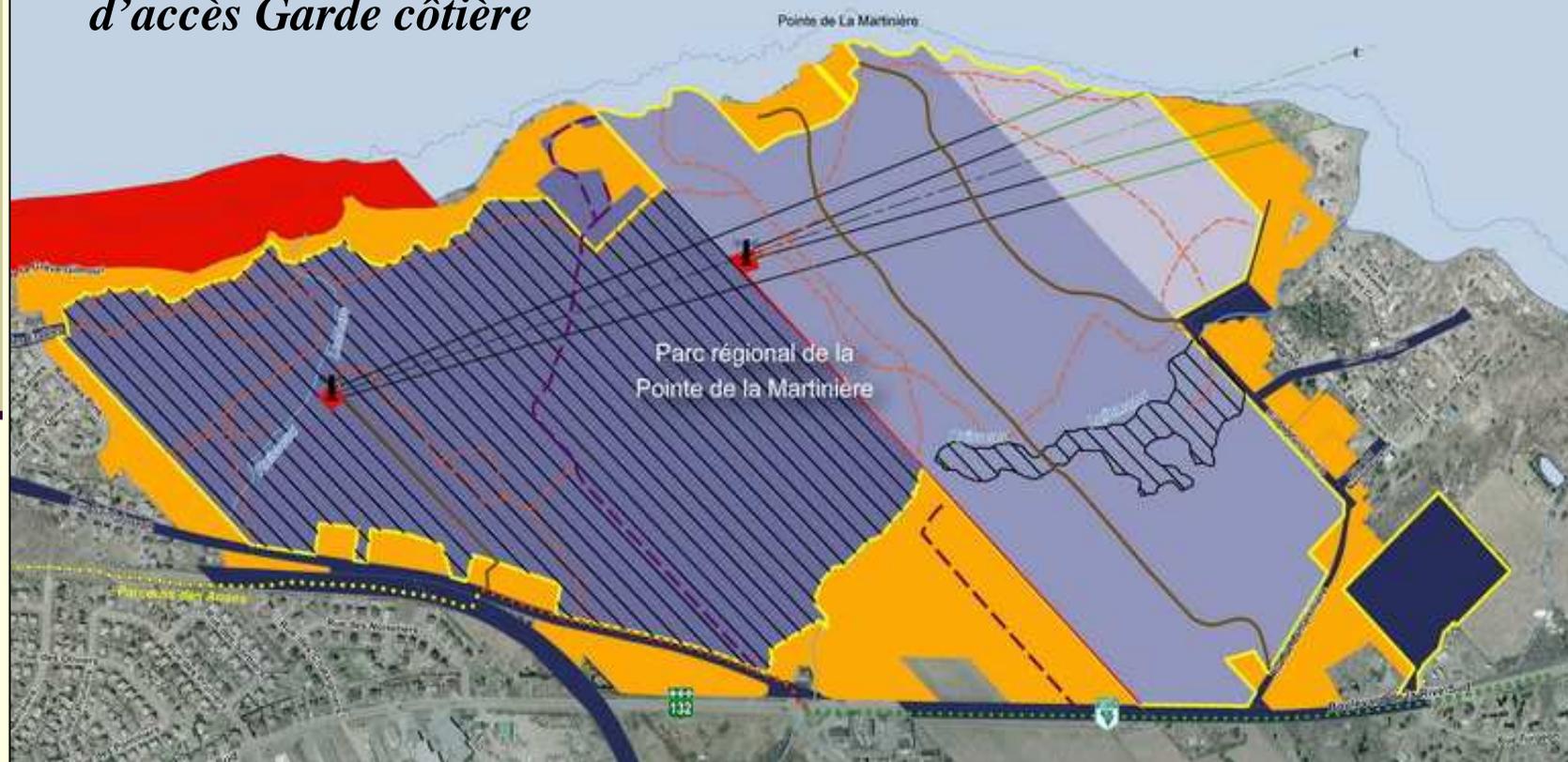
«Grands parcs urbains» de la Ville de Lévis en front du fleuve

Espace naturel, agricole et culturel de 1,2 km²

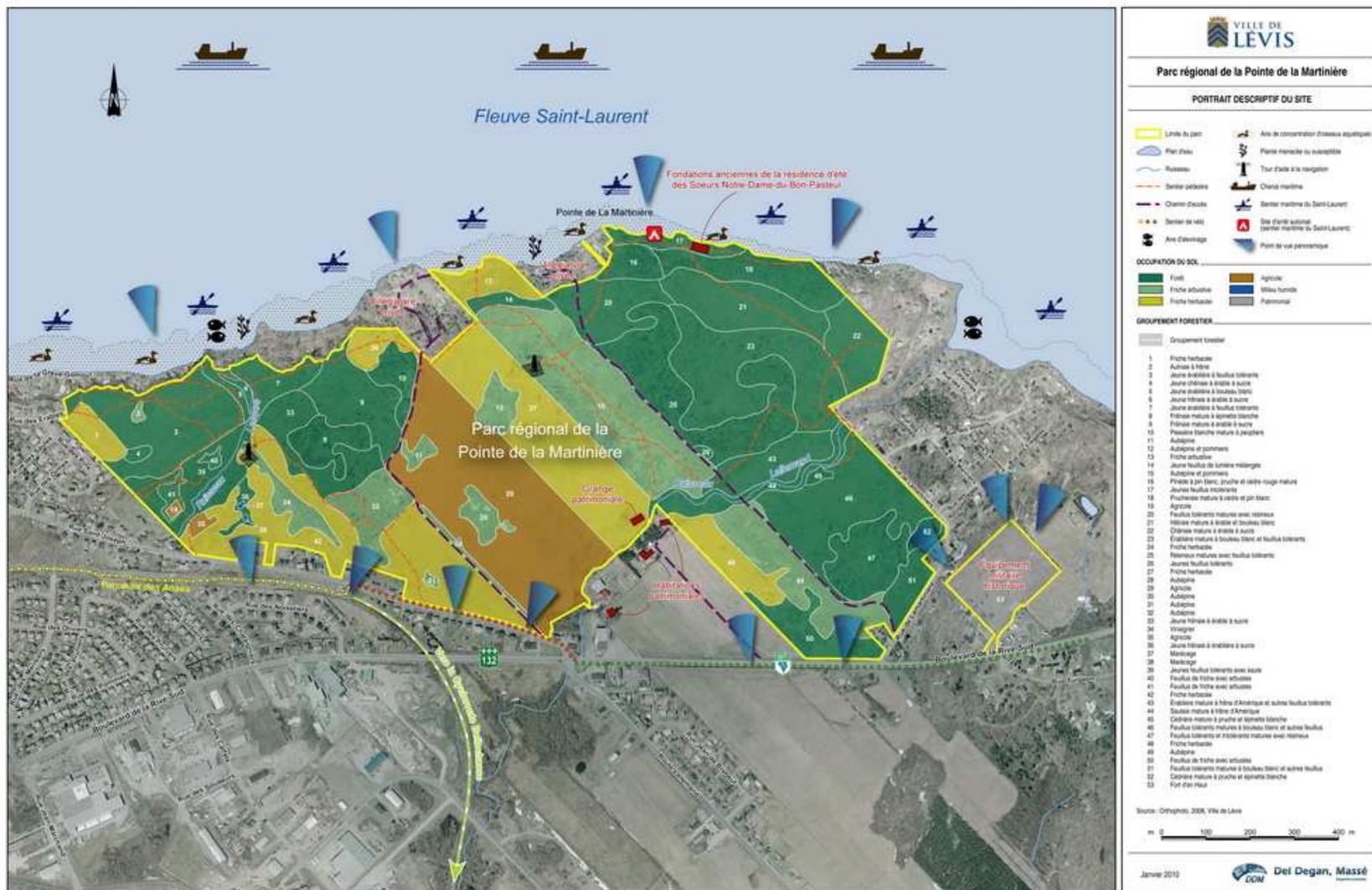
Extrémité est du milieu urbanisé de Lévis

Situation existante

1. *Trois donations 1991, 2004, 2006*
2. *Propriété de la Ville de Lévis, privées autour du parc, littoral à 62% privé*
3. *Servitudes de conservation MDDEP et servitudes de visibilité et d'accès Garde côtière*



Situation existante (suite)



Situation existante (suite)

Principales forces

- Panoramas exceptionnels sur l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et le chenal maritime
- Milieux naturel et culturel de qualité
- Littoral fluvial accessible
- Agriculture active, paysages champêtres
- Patrimoine historique très significatif
- Connecté aux réseaux de circulation municipaux et nationaux

... et contraintes

- Droits et obligations sur le territoire
- Capacité de support limitée (sensibilité)
- Propriétés privées sur le littoral
- Habitudes et usages informels
- Localisation excentrique

Concept
d'aménagement

Vision/Positionnement

Vision

«Un parc de conservation et de récréation voué à l'agrément et au loisir de toute la famille qui témoigne :

- *de l'importance des milieux naturels à Lévis;*
- *de la géographie côtière et de l'environnement du fleuve;*
- *du passé et du présent du lieu.»*

Positionnement

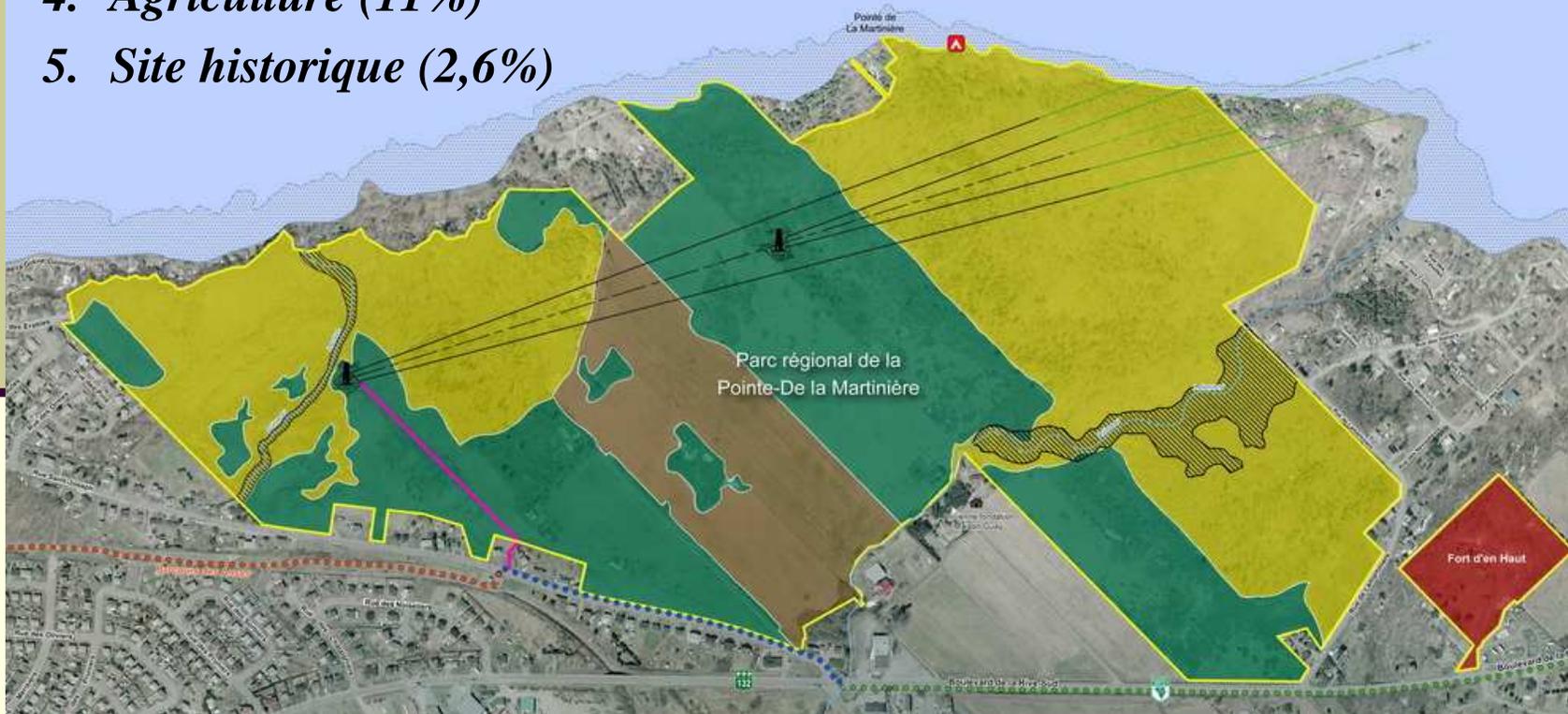
«une aire naturelle protégée de grande envergure située en milieu urbain offrant une expérience des milieux naturels côtiers et des paysages culturels de l'estuaire du fleuve».

Objectifs

- Conservation des milieux naturels sensibles.
- Mise en valeur des composantes naturelles et culturelles, du paysage agricole, de l'estuaire du fleuve, du littoral et du panorama côtier.
- Fonctionnalité des tours d'aide à la navigation.
- Déplacement actif (pédestre, vélo, raquette, etc.) et programmation d'activités extensives.
- Achalandage familial sur quatre saisons.
- Accessibilité universelle au parc.
- Accès libres par des entrées officielles.
- Accès motorisé aux propriétés privées du littoral.
- Intimité et sécurité des résidents limitrophes.
- Lien avec le centre urbanisé de Lévis.

Vocations/Affectations

1. *Conservation intégrale* (3,5%)
2. *Conservation et récréation extensive* (47%)
3. *Paysagère* (37%)
4. *Agriculture* (11%)
5. *Site historique* (2,6%)



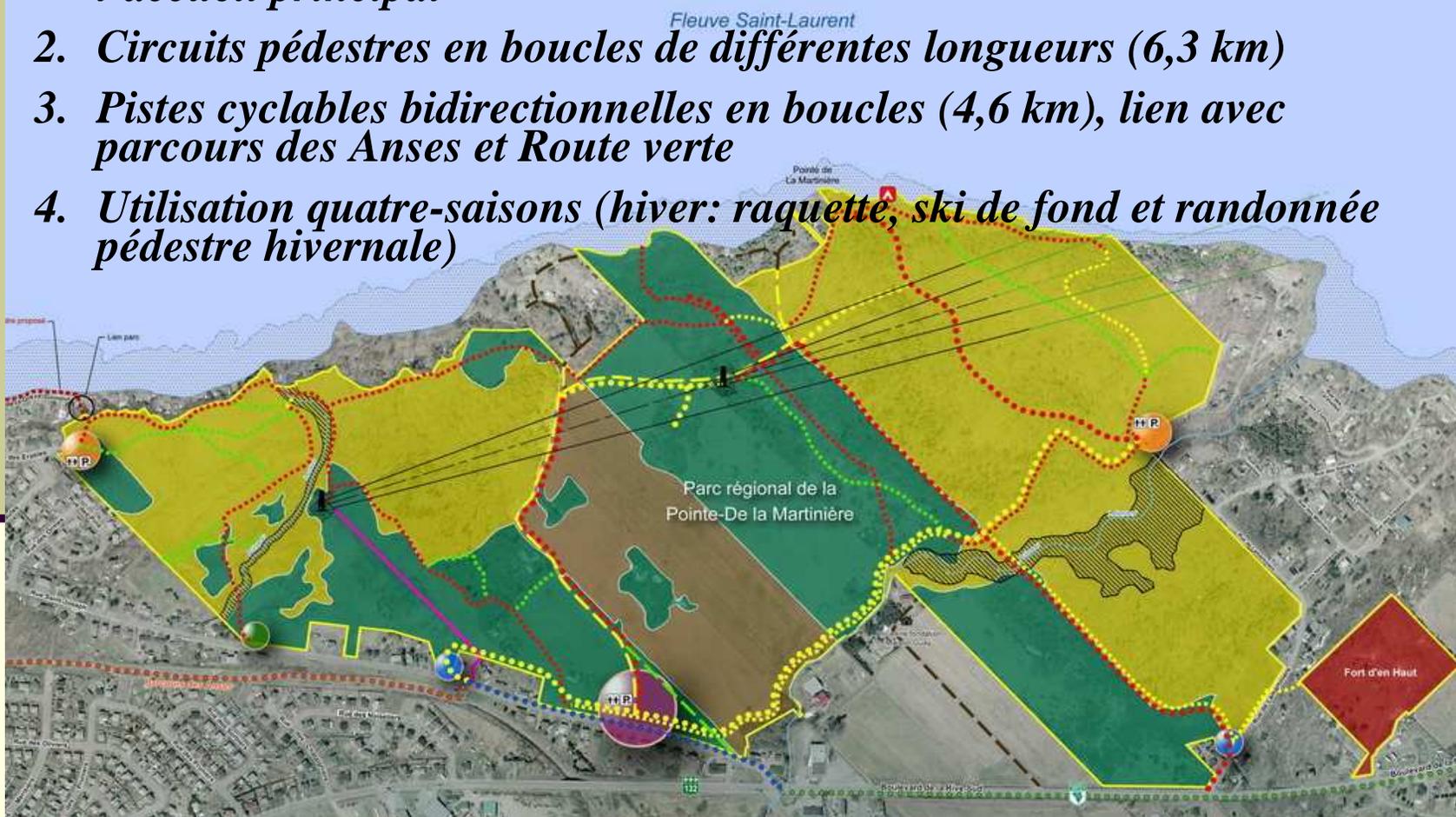
Entrées du parc

1. *Accueil principal sur St-Joseph*
2. *2 entrées secondaires avec services, est et ouest*
3. *3 accès accessoires piétons et vélos dont un lien avec le Fort d'en haut.*



Réseaux de déplacement

1. Accès motorisé unique aux propriétés privées de la côte à partir de l'accueil principal
2. Circuits pédestres en boucles de différentes longueurs (6,3 km)
3. Pistes cyclables bidirectionnelles en boucles (4,6 km), lien avec parcours des Anses et Route verte
4. Utilisation quatre-saisons (hiver: raquette, ski de fond et randonnée pédestre hivernale)



Activités et services

1. *Conservation, récréation extensive, observation, interprétation*
2. *Stationnement: entrées principale (40) et secondaire (10)*
3. *Services sanitaires: entrées principale et secondaire, une halte*
4. *Halte utilitaire et culturelle à la vieille grange, circuit panoramique et aires de repos et de pique-nique*
5. *Activités culturelles, sylviculture (bocage)*



Lien centre-ville



Mise en œuvre/Gestion

- Réalisation sur 10 années en 3 grandes étapes
- Gestion et développement par un comité de coordination créé par la Ville réunissant des élus, des fonctionnaires et des citoyens
- Modalités de gestion misant sur la sécurité et l'écoresponsabilité
- Protection des milieux naturels et respect des servitudes (MDDEP, MPO)

Merci

